

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Présents à la séance : 21

Pouvoir : 8

Date de la convocation :  
27 novembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le trois décembre à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Bénédicte PINSONNEAUX et Jacqueline PENAUD.

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Didier DEMAY, Bénédicte PINSONNEAUX, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Jacqueline PENAUD.

**ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR :** Eric RICHARD à Florence PLISSONNIER, Sandra GUINOT à Françoise FAUTRELLE, Pascale DESRAY à Bénédicte PINSONNEAUX, Matthieu GRIVEL à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Nelly MONNOT, Didier BERNARD à Jacqueline PENAUD, Marie-Christine BOIREAU à Elise MARTIN, Laurent LAGRIFFOUL à Tristan BATHIARD.

## Objet : Reconstitution d'un fonds d'aide à l'achat de vélo

### Exposé :

La commune de Saint-Rémy s'est engagée dans un Plan Vélo pour toute la durée du mandat et qui se décline en quatre axes :

- 1/ SECURITE : développement d'un réseau d'aménagement et de continuités cyclables sécurisées, à destination des usagers quotidiens du vélo, et cela aussi bien à l'échelle locale que de l'agglomération.
- 2/ SURETE : lutter contre les vols de vélos et faciliter l'entretien des vélos,
- 3/ INCITATION : mise en place d'aides financières, équiper la municipalité de vélos pour les agents, encourager les entreprises privées à faciliter le recours aux modes doux pour leurs employés...
- 4/ DEVELOPPEMENT D'UNE CULTURE VELO : promouvoir le vélo auprès des San-Rémois, dès le plus jeune âge pour que le vélo devienne une habitude pour tous.

Pour encourager les San-Rémois à pratiquer le vélo et à s'équiper en matériel, la commune propose de mettre en place une subvention. Elle permet de financer les acquisitions suivantes :

- Vélo électrique neuf ou d'occasion,
- Vélo « classique », VTC ou VTT neuf ou d'occasion,
- Vélo « enfant » neuf.

La subvention de la commune pour l'acquisition d'un vélo est la suivante :

- 100€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion, pour un minimum de 1000,00€ d'achat,
- 50€ pour l'achat d'un vélo « classique », VTC ou VTT pour un minimum de 500,00€ d'achat (hors vélos de course et de compétition),
- 25€ pour l'achat d'un vélo « enfant » pour un minimum de 100,00€ d'achat (hors vélos de compétition).

Les conditions d'attribution de l'aide sont reprises dans le règlement d'intervention ci-joint.

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE la reconstitution de ce fonds d'aide pour l'année 2025.
- ADOPTE le règlement d'intervention annexé et de dire que les fonds seront versés dans les conditions décrites dans ce règlement.
- PRECISE que les crédits seront votés au Chapitre 65 du budget 2025.
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à la mise en œuvre de fonds d'aide.

### Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER  
Maire



Certifié exécutoire pour avoir été reçu à  
la Sous Préfecture  
le 05 DEC. 2024  
et publié, affiché ou notifié  
le 05 DEC. 2024  
Florence PLISSONNIER  
Maire

